

Département du Morbihan  
Commune du HEZO  
56450

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05-03-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE.

**Absents excusés** : Benoit ARTAULT et Philippe MAES.

**Pouvoirs** : Benoit ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU et Philippe MAES a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

**Secrétaire de séance** : Elsa MILVOY

**N°08/2021 – Constitution et reprise de provision pour risques**

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2321-2,

Considérant que Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a retenu, conformément au principe de sincérité budgétaire et de transparence des comptes locaux, la constitution de dotations aux provisions pour risques comme dépense obligatoire.

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 12 voix pour et 1 voix contre :**

- D'adopter une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance. L'application de ces taux de dépréciation à l'état des créances restant à recouvrer sur le budget principal donne le résultat suivant :

<b>Exercice des créances</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux de dépréciation</b>	<b>Montant à provisionner</b>
2020 (N-1)	2 954,67 €	0 %	0 €
2019 (N-2)	1 342,83 €	25 %	335,71 €
2018 (N-3)	106,23 €	50 %	53,12 €
Antérieurs	547,40 €	100 %	547,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 951,13 €</b>		<b>936,23€</b>

- De constituer une dotation complémentaire de provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 936,23 €, à imputer au compte 6817 du budget principal,

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Guy DERBOIS**